

## Newsletter #3 – 19 février 2013

### A l'attention des acteurs de la demande de logement social

*Cette newsletter est diffusée par l'équipe projet nationale en charge du déploiement de la réforme de la demande unique de logement social.*

#### DEPLOIEMENT DE LA V2 DU SNE

Le comité technique du SNE s'est tenu le 15 février dernier en présence d'une quarantaine de personnes (éditeurs, bailleurs, collectivités locales,...). **Les éditeurs et services enregistreurs ayant déjà basculé se disent satisfaits de leur conversion à la V2**, celle-ci s'étant passée sans encombre.

Cependant, le tour de table effectué auprès des éditeurs et services enregistreurs présents a également mis en avant le besoin pour certains de disposer d'un délai supplémentaire pour parfaire la formation des futurs utilisateurs. C'est pourquoi, afin de garantir une sécurisation maximale du passage à la V2 des organismes de logement social concernés, il a été décidé de décaler la date butoir de basculement initialement fixée le 1<sup>er</sup> mars au **31 mars 2013**.

Pour mémoire, les organismes de logement social et les éditeurs qui sont prêts à basculer en V2 doivent en faire la demande auprès de chaque gestionnaire territorial pour lesquels ils alimentent le SNE. Ce dernier procédera au paramétrage adéquat.

#### OUVERTURE DE L'INFOCENTRE

Le **déploiement de l'infocentre** se poursuit : après son ouverture aux DREAL, il est dès à présent accessible à l'ensemble des utilisateurs déjà formés sur l'outil.

Les sessions de formation du 18 février et 18 mars annoncées dans une précédente newsletter étant maintenant complètes, une **session supplémentaire aura lieu le 18 avril** à destination des DREAL et des gestionnaires territoriaux qui n'auraient pas été encore formés.

Pour vous inscrire ou pour toute demande d'information complémentaire, vous pouvez vous adresser à l'adresse mël suivante : [demande-unique@developpement-durable.gouv.fr](mailto:demande-unique@developpement-durable.gouv.fr).

Par ailleurs, les directions départementales interministérielles concernées seront formées dans les prochaines semaines pas les DREAL.

#### EXTRACTION EN MASSE DES DEMANDES

La version V2 du SNE permet l'**extraction en masse des demandeurs sur l'ensemble d'un territoire**.

**Cette fonctionnalité permet notamment de synchroniser régulièrement les bases locales des services enregistreurs avec le SNE.**

Cette fonctionnalité offre la **possibilité aux gestionnaires territoriaux, à la demande des services enregistreurs** d'exporter l'ensemble des demandes pour une période et un territoire donnés. Afin de ne pas ralentir le fonctionnement du SNE, l'extraction en masse a lieu en différé, soit le week-end suivant la demande, par un traitement batch : les demandes sont envoyées au format .xml à l'adresse « mël technique d'échange » du service enregistreur.

Cette fonctionnalité est décrite dans la section 7 du Guide du gestionnaire territorial, diffusé aux gestionnaires territoriaux en octobre dernier.